

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 27/08/2024 - 37250 - 1995 B 05010 - 350 300 117 - ARC SOCIETE DE
RECOUVREMENT DE CREANCES

A.R.C.
Société de Recouvrement de Créances
Société par actions simplifiée au capital de 510.204 euros
Siège social : 102-104 avenue Edouard Vaillant 92100
Boulogne-Billancourt
350 300 117 RCS Nanterre

(ci-après «la Société»)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 12 AOÛT 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 12 août,

JMD FINANCES SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de 4 711 000 euros, dont le siège social est situé au 102 avenue Edouard Vaillant, 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 752 055 517 (« JMD FINANCES SERVICES »), représentée aux fins des présentes par son Gérant, Monsieur Denis Le Bossé,

agissant en qualité d'associé de la Société disposant seul de la totalité des droits de vote aux assemblées générales,

a pris, conformément aux stipulations des statuts de la Société, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;
- Constatation de la qualité de membre de droit du comité de surveillance du président de la Société, Monsieur Denis Le Bossé ;
- Nomination de Monsieur Christian Garnier, né le 05/03/1946 à Mugron et demeurant 1 rue de l'Ancienne Mairie 92100 Boulogne-Billancourt, en qualité de membre indépendant qualifié du comité de surveillance ;
- Nomination de Monsieur Richard Fontaine, né le 13/02/1969 à Paris 14 et demeurant 76 rue du Docteur Zamenhof 13016 Marseille, en qualité de membre indépendant du comité de surveillance ;
- Nomination de Madame Mathilde Auffret, née le 19/04/1985 à Paris 14 et demeurant 47 rue de Wissous 91320 Wissous en qualité de membre salarié du comité de surveillance ;
- Nomination de Monsieur Christian Garnier, en qualité de président du comité de surveillance ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur Denis Le Bossé, Président, a été régulièrement informé des présentes décisions.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

JMD FINANCES SERVICES

- **décide** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) ; et
- **déclare** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

DEUXIÈME DÉCISION

Constatation de la qualité de membre de droit du comité de surveillance du président de la Société, Monsieur Denis Le Bossé

JMD FINANCES SERVICES

- **rappelle** qu'aux termes de l'article 15 des statuts, le président de la Société est membre de droit du comité de surveillance ;
- **constate**, en conséquence, qu'en vertu de cet article, Monsieur Denis Le Bossé, né le 03/09/1963 à L'Aigle et demeurant 22 rue Billancourt 92100 Boulogne-Billancourt, est membre de droit du comité de surveillance ;
- **prend acte** que Monsieur Denis Le Bossé a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions de membre du comité de surveillance de la Société et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour exercer ces fonctions.

TROISIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Christian Garnier, en qualité de membre indépendant qualifié du comité de surveillance et de Monsieur Richard Fontaine en qualité de membre indépendant du comité de surveillance

JMD FINANCES SERVICES

- **rappelle** qu'aux termes de l'article 15 des statuts, deux des membres composant le comité de surveillance sont choisis parmi des personnes tierces à la Société, ne présentant aucun lien de dépendance avec elle (les « Membres Indépendants ») et dont l'une au moins jouit d'une excellente réputation dans le domaine bancaire, en termes de compétence et de probité (les « Membres Indépendants Qualifiés ») ;
- **décide**, en conséquence, en vertu de cet article, de nommer :
 - En qualité de membre indépendant qualifié du comité de surveillance, Monsieur Christian Garnier, né le 05/03/1946 à Mugron et demeurant 1 rue de l'Ancienne Mairie 92100 Boulogne-Billancourt ;
 - En qualité de membre indépendant du comité de surveillance, Monsieur Richard Fontaine né le 13/02/1969 à Paris 14 et demeurant 76 rue du Docteur Zamenhof 13016 Marseille.
- **prend acte** que Monsieur Christian Garnier et Monsieur Richard Fontaine ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient les fonctions de membre du comité de surveillance de la Société et ont déclaré satisfaire à

toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour exercer ces fonctions.

QUATRIÈME DÉCISION

Nomination de Madame Mathilde Auffret en qualité de membre salarié du comité de surveillance

JMD FINANCES SERVICES

- **rappelle** qu'aux termes de l'article 15 des statuts, l'un des membres composant le comité de surveillance est choisi parmi les salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées (le « Membre Salarié ») ;
- **nomme**, en conséquence, en vertu de cet article, Madame Mathilde Auffret née le 19/04/1985 à Paris 14 et demeurant 47 rue de Wissous 91320 Wissous en qualité de membre salarié du comité de surveillance ;
- **prend acte** que Madame Mathilde Auffret a fait savoir à l'avance qu'elle acceptait les fonctions de membre du comité de surveillance de la Société et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour exercer ces fonctions.

CINQUIEME DECISION

Nomination de Monsieur Christian Garnier, en qualité de président du comité de surveillance

JMD FINANCES SERVICES

- **rappelle** que le comité de surveillance est dirigé par un président qui est obligatoirement choisi parmi les membres indépendants qualifiés et que le président dispose en cette qualité d'un droit de vote double ;
- **nomme**, en conséquence, Monsieur Christian Garnier en qualité de président du comité de surveillance ;
- **prend acte** que Monsieur Christian Garnier a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions de président du comité de surveillance de la Société et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour exercer ces fonctions.

SIXIEME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

JMD FINANCES SERVICES confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par JMD FINANCES SERVICES et le Président.

JMD FINANCES SERVICES

représenté par son gérant

M. Denis Le bossé

Monsieur Denis Le Bossé

Président

